

A mon avis, les Canadiens ont raison de se poser des questions sur un gouvernement qui, dans une période d'abondance de produits de toutes sortes, maintient un tel nombre de personnes dans la misère.

Monsieur le président, on peut se demander si les conservateurs progressistes sont capables de faire mieux. Ont-ils trouvé des moyens pratiques pour régler le problème du chômage? Quelles sont les solutions qu'ils ont appliquées lorsqu'ils détenaient le pouvoir, de 1958 à 1962? Ont-ils de meilleures solutions à offrir maintenant, et qu'ont-ils de concret à proposer?

Nous, du Parti Crédit Social du Canada, aimerions bien que les conservateurs progressistes proposent des solutions capables de régler le problème du chômage. Nous aimerions bien pouvoir endosser toutes leurs critiques relatives à la situation actuelle, et nous aimerions bien voir un autre gouvernement à la tête de ce pays.

Malheureusement, les conservateurs progressistes qui s'offrent comme solution de rechange aux libéraux n'ont aucune crédibilité en ce qui a trait à la lutte à faire au chômage. Ils n'ont aucune crédibilité et ils n'auront pas la chance, je pense, de remplacer le gouvernement actuel parce que les électeurs savent que les conservateurs progressistes n'ont pas de solution à offrir pour régler le problème du chômage. Ils ont démontré leur impuissance et leur incapacité quand ils ont détenu le pouvoir, au Canada, de 1958 à 1962.

En septembre 1971, Statistique Canada a publié une étude fort intéressante et fort révélatrice sur le problème du chômage au Canada. Cette étude, qui s'intitule «Données sur le chômage, 1960-71», nous permet d'analyser la situation relative au chômage au cours des années 1960, 1965 et 1970.

Voici donc les moyennes annuelles du taux de chômage par rapport à la main-d'œuvre totale pour chacune des cinq régions du Canada. Pour la région atlantique, en 1970, le taux de chômage était de 7.6 p. 100 par rapport à la main-d'œuvre totale; en 1965, il était de 7.4 p. 100, et en 1960, sous le régime conservateur progressiste, le taux de chômage était de 10.7 p. 100.

Pour la région du Québec, en 1970, le taux de chômage était de 7.9 p. 100; en 1965, il était de 5.4 p. 100, et en 1960, de 9.1 p. 100, ce qui signifie qu'au Québec également, le taux de chômage fut supérieur sous le régime conservateur progressiste des années 60.

En Ontario, on retrace le même phénomène: le taux de chômage était de 4.3 p. 100 en 1970, et de 5.4 p. 100 en 1960.

Dans les provinces des Prairies, le taux de chômage était de 4.4 p. 100 en 1970, et de 4.2 p. 100 en 1960.

Enfin, en Colombie-Britannique, le taux de chômage était de 7.6 p. 100 en 1970, et de 8.5 p. 100 en 1960, sous le régime conservateur progressiste.

Je pense, monsieur le président, qu'avec un tel record et une si piètre performance au sujet du chômage, les conservateurs progressistes n'ont aucune leçon à donner à personne, et ils devraient être les derniers à critiquer le gouvernement actuel, qui n'a pas su et ne sait pas comment faire échec au chômage.

Les statistiques portant sur la période s'étendant de janvier 1953 à décembre 1971 nous fournissent le tableau suivant quant à la situation relative au chômage au cours des années 1959 à 1962, sous le régime conservateur progressiste, et au cours des années 1968 à 1971, sous le régime libéral.

Le budget—M. Godin

En 1959, le taux de chômage, selon le sexe et l'âge, s'établissait à 6 p. 100. Il grimpa à 7 p. 100 en 1960. Il montait à 7.1 p. 100 en 1961, pour descendre à 5.9 p. 100 en 1962, à l'époque des conservateurs progressistes.

En 1968, sous le gouvernement du très honorable premier ministre actuel (M. Trudeau), le taux de chômage était de 4.8 p. 100; il descendait à 4.7 p. 100 en 1969, remontait à 5.9 p. 100 en 1970, pour atteindre 6.4 p. 100 en 1971.

Aux pages 12 et 141 du catalogue 71-201, couvrant les données sur le chômage et la main-d'œuvre de janvier 1953 à décembre 1971, on peut voir clairement que sous l'administration des conservateurs progressistes, de 1958 à 1962, le taux de chômage a atteint des chiffres absolus plus élevés que sous le gouvernement actuel, au cours des années 1968 à 1971.

Monsieur le président, je n'irais pas jusqu'à citer tous les chiffres que je possède, mais je me contenterai de dire qu'en 1961, l'effectif ouvrier était inférieur de deux millions à celui de 1971. Le nombre des chômeurs a atteint 716,000 en février 1961, et 702,000 au cours du mois de mars 1961.

Jamais, sous l'administration actuelle, le nombre de chômeurs n'a dépassé 700,000, bien qu'il y ait deux millions de travailleurs de plus au Canada.

Le chômage a donc atteint le taux de 11.4 p. 100 en mars 1961, 11.24 p. 100 en février 1961, et 10.77 p. 100 en janvier 1961.

L'analyse de telles statistiques nous renseigne sur le comportement des conservateurs progressistes, alors qu'ils occupaient les banquettes ministérielles, à l'égard du problème du chômage. Par conséquent, je ne puis me résoudre à faire confiance aux conservateurs progressistes quand ils traitent de ce problème, car ils ont fait pire que le gouvernement actuel quand ils détenaient le pouvoir.

Il est vrai que les conservateurs progressistes ont changé de chef depuis 1962, mais je crois que le passé de ce parti n'a rien de spectaculaire. Nous possédons même quelques documents à l'effet que son chef actuel (M. Stanfield) n'a jamais fait fureur. La population canadienne ne peut même pas lui accorder le bénéfice du doute en disant: Permettons-lui de faire ses preuves, puisqu'il a déjà tenté sa chance à titre de premier ministre de la Nouvelle-Écosse.

Et justement, le fascicule 39 du compte rendu des délibérations du 21 mars 1967 du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'enquêter sur le crédit au consommateur, reproduit un mémoire présenté par M. Duncan MacIntyre, qui représentait un département de l'Université Saint-François-Xavier, de même que les familles à faible revenu des circonscriptions de l'est de la province. Or, l'auteur de ce mémoire dit que parmi les circonscriptions de la province, trois seulement comptaient moins de 40 p. 100 de familles pauvres. Au fait, certaines circonscriptions en comptaient 59, 56, et même 63 p. 100.

Et si l'on se base sur les critères utilisés pour faire cette étude, on peut simplement dire que M. MacIntyre a parfaitement raison, puisque les familles en cause étaient, et je cite:

- (1) les familles autres que les familles agricoles dont le revenu est inférieur à \$3,000;
- (2) les familles agricoles dont le revenu est inférieur à \$2,500;